

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU
PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE - PLANCHE NORD-EST

URBANISTES :
I. BERGER-WAGON & WAGON
J. MARY, C. CHARLET
Service technique de C.C.P.E.
16 JUILLET 2014

Approuvé le 24 novembre 2010
Dernière modification : 10 septembre 2020

En application de l'article L123-1-5 7° du CU

Espace vert protégé

Espace vert protégé strict

Arbres alignés

Bâtiment de qualité architecturale

Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale

Ruelles et impasses publiques ou privées

En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme :

Servitude "Projet d'aménagement global"

Indication des hauteurs maximums, par secteur géographique, au sein de la zone UDz2

R+1+Ampoule

En application de l'article L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficiant d'une majoration du volume constructible défini au règlement

Limité communale

Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficiant d'une majoration du volume constructible défini au règlement

Limité de zone ou de secteur

Emplacement réservé

Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU

Espace boisé classé

Recul d'implantation Loi Bamer

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Secteur de plan de masse

Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)

À titre indicatif :

Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau – 2 juillet 1965

Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)

Bandes de 50m de protection des lisières

Captage d'eau potable

Périmètre de protection d'un captage d'eau potable

Zone d'Aménagement Concerté

Secteurs affectés par le bruit

AVERGEMENT

Le report des servitudes a une valeur informative.

Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire.

CI. tableau des servitudes en annexe

0 500 1000 1500 m

N

Extension du Cimetière

Aménagement d'une placette, chemin rural des Bollingots

Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins

Aménagement carrefour, haut de la rue de Chargin

Aménagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bocout

Liaison douce, rue des Déportés

Elargissement de la rue C. Matry

Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guyemer

Aménagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bréau

Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guyemer

Création d'un rond-point, RD 606

Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au POS en vigueur)

Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606

Liaison douce, Passerelle

Boufflers, création d'une liaison douce débouchant rue de France

Extension du collège Lucien Cézard

Fontainebleau

C.A.P.F

Avon

Fontainebleau

C.A.P.F

Avon

Fontainebleau

C.A.P.F

Avon

Fontainebleau

C.A.P.F

Font